

Cycle de conférences
**La liberté d'expression au 21e siècle : enjeux
sociétaux et défis juridiques**



COUR DE CASSATION

Programme 2024

Grand'chambre de la Cour de cassation

S'inscrire
en présentiel



Sous la direction scientifique de

Agathe Lepage, Professeure de droit privé, Université Paris-
Panthéon-Assas

Blandine Mallet-Bricout, Avocate générale en service
extraordinaire, Première chambre civile de la Cour de cassation



14 mars 2024 – 15h30 – 18h30

La liberté d'expression à l'épreuve des nouveaux médias

- **L'expression dévoyée : fausse information et désinformation**

- Présentation des aspects juridiques (règles nationales et internationales) : **Paul Chaumont**, avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation
- L'AFP dans la crise informationnelle : **Fabrice Fries**, Président directeur général de l'Agence France-Presse (AFP)
- L'approche des sciences sociales : **Théophile Lenoir**, chercheur associé à l'Institut Montaigne

- **L'expression illicite et le contrôle du Net**

- Présentation générale de la réglementation et de la jurisprudence relatives aux contenus illicites sur les plateformes en ligne : **Grégoire Loiseau**, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Le rôle de l'ARCOM : **Benoît Loutrel**, membre de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et président du groupe de travail « supervision des plateformes en ligne »
- La gestion des contenus illicites par une plateforme en ligne – l'exemple de Tik Tok : **Eric Garandeau**, directeur des affaires publiques de Tik Tok SAS

- **L'expression effacée : la protection des données à caractère personnel et le droit à l'oubli**

- Présentation des aspects juridiques : **Anne Debet**, professeure à l'université de Paris-Cité
- Le rôle de la CNIL : **Delphine Legohérel**, directrice de la protection des droits et des sanctions à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

16 mai 2024 – à l'université Paris-Panthéon-Assas

Mineurs et liberté d'expression

17 juin 2024

Justice, communication et liberté d'expression